



## **COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC**

Le 18 novembre 2022

### **AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU**

#### **Nouveau mode de fonctionnement**

#### **Demandes de suspension de l'instance, de prolongation de délai et pour être relevé du défaut d'inscrire**

**À compter du 2 décembre 2022**, les demandes de suspension de l'instance (art. 156 C.p.c.), de prolongation de délai (art. 173 C.p.c.) et pour être relevé du défaut d'inscrire (art. 177 C.p.c.) procéderont par **Teams** plutôt que par conférence téléphonique.

Le lien Teams à utiliser sera transmis par courriel, au plus tard la veille de la présentation des demandes, et les avocats / parties devront s'y connecter à compter de 13 h 55 le vendredi.

Un nouveau modèle d' [Avis de présentation](#) est disponible sur le site internet de la Cour supérieure.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Michaud'.

Alain Michaud  
Coordonnateur du district de Québec